

## Délibération N° 2025-11-31-DGS

Approbation du rapport annuel 2024 de la Société d'Aménagement et de développement des Villes et du Département du Val-de-Marne S.A.D.E.V

## Département du Val-de-Marne

### Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant	
Le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice .....	45
Présent.e.s ou représenté.e.s	
à la séance.....	42
Absent.e.s .....	3

## SÉANCE DU 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **treize novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **six novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

### ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE (arrivée au point 4), M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, M. KEITA, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mme CAZALS, Mme CACAIS-BARANGER

### EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
Mme CHARDIN	a donné mandat à M. MULLER
M. BRUNET	a donné mandat à M. CORNELIS
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN
Mme TRANCART	a donné mandat à Mme MICHEL
M. FOURESTIER	a donné mandat à Mme LELU
Mme LAROQUE	a donné mandat à Mme CAZALS
M. DE LA CROIX	a donné mandat à M. BERTRAND

### ABSENT.E.S

Mme AVOGNON-ZONON, Mme INDJA, M. TARGUI

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Madame LELU** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

## Délibération n°2025-11-31-DGS

Approbation du rapport annuel 2024 de la Société d'Aménagement et de développement des Villes et du Département du Val-de-Marne S.A.D.E.V

### LE CONSEIL,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.1524.7 ;

VU les statuts de la société d'économie mixte départementale dénommée Société d'Aménagement et de développement des Villes et du Département du Val-de-Marne, la « S.A.D.E.V » ;

VU la délibération n°2020-06-54-DGS en date du 25 juin 2020, désignant M. le Maire de Fontenay-sous-Bois comme représentant du Conseil municipal auprès de la « S.A.D.E.V » ;

**CONSIDERANT** le rapport annuel de 2024 de la « S.A.D.E.V » ;

**CONSIDERANT** qu'il convient pour les mandataires des collectivités de l'approuver annuellement ;

**Sur avis de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré**

### PREND ACTE

**Article unique:** D'approuver le rapport annuel 2024 de la Société d'Aménagement et de développement des Villes et du Département du Val-de-Marne S.A.D.E.V.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne  
le .....10 JUIN 2023.....

Publication  
le .....4 JUIN 2023.....

Notification  
le .....

Certifié exécutoire  
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS  
Maire

